



**Séance du comité directeur  
du 20 mai 2019 à 20 heures  
à la mairie de Dingsheim**

**Membres présents**

| <b>DINGSHEIM</b>      | <b>GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL</b> | <b>PFULGRIESHEIM</b> |
|-----------------------|------------------------------|----------------------|
| M. ARENAS Joseph      | M. HABER Alain               | M. MEYER Bertrand    |
| M. BILLER Christian   | M. BERNARDY François         | M. AFFOLTER Claude   |
| Mme BRIFFOTEAU Andrée | Mme JACOB Chantal            | M. DURINGER Gérard   |
| M. BURGER Gaston      | M. WUNENBURGER René          | M. JACOB André       |
| M. EYDER Sébastien    |                              |                      |

**Membres excusés :**

Liliane BAUER,  
Pierre OSTER

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Adoption du PV de la séance du 25 mars 2019**
  
- 2. Points budgétaires**
  - A. Attribution de subventions**
  - B. Demande de subventions dans le cadre de l'extension du DOJO**
  - C. Versement du capital décès aux bénéficiaires de François GRASSER**
  
- 3. Modification des statuts du SIVOM**
  
- 4. Ressources humaines – Points d'informations**
  
- 5. Jury d'assise**
  
- 6. Points d'information équipe VEV**
  - A. Tableau des heures au 30 avril 2019**
  
- 7. Divers**

## 1. Adoption du PV de la séance du 25 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 25 mars 2019, a été transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 20 mai prochain.

Aucune observation n'a été formulée, le procès-verbal est approuvé.

Adopté à l'unanimité

## 2. Points budgétaires

### A. Attribution de subventions

#### Les subventions aux associations

En décembre 2018, les associations ont transmis au SIVOM leur demande de subvention pour l'année 2019.

Le budget global des subventions a été adopté dans le cadre du BP mais les règles de la comptabilité publique nous imposent de prendre des délibérations individuelles pour permettre le versement individualisé des subventions adoptées globalement.

Ainsi, il est proposé aux membres du comité directeur de délibérer sur les subventions annuelles ci-dessous qui seront versées aux associations.

| Bénéficiaire | Montant octroyé en 2019 |
|--------------|-------------------------|
| ASDG         | 6 000 €                 |

Auxquels s'ajoute une subvention exceptionnelle de 2 100 € pour l'ASDG, du fait de l'organisation d'une manifestation le même jour que celle organisée par le MOCEF dans le Centre Culturel.

Soit un total pour l'ASDG de 8 100 €.

| <b>Bénéficiaire</b>   | <b>Montant octroyé en 2019</b>                      |
|---|---|
| <b>TC3V</b>   | <b>3 000,00 €</b>                                   |
| <b>ASCSL</b>  | <b>1 900,00 €</b>                                   |
| <b>Basket</b>   | <b>6 400,00 €</b>                                   |
| <b>Arts Martiaux<br/>CAMDG</b>  | <b>4 000,00 €</b>                                   |
| <b>Coopérative<br/>scolaire -<br/>Maternelle</b>                                  | <b>1 000,00 €</b>                                   |
| <b>Coopérative<br/>scolaire -<br/>Primaire</b>                                    | <b>4 400,00 €</b>                                   |
| <b>Ludothèque</b>   | <b>1 800,00 €</b>                                   |
| <b>Apikochersberg</b>   | <b>500,00 €</b>                                     |
| <b>La Santé pas à<br/>pas</b>   | <b>200,00 €</b>                                     |
| <b>Club des Aînés</b>   | <b>600,00 €</b>                                     |
| <b>Emball'Eco<br/>(micro-<br/>entreprise de<br/>collégiens de La<br/>Souffel)</b> | <b>300,00 €<br/>(100€ /<br/>commune<br/>membre)</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>32 200 €</b>                                     |

L'Association Apikochersberg se verra verser en 2019, les 250 € de subvention qui ont été votés en 2018 et qui ne lui ont pas été versés. Ces crédits ont été inscrits au budget primitif 2019.

2) Subvention exceptionnelle – sportifs méritants

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| <b>Collège – sportifs méritants</b> | 400 € si nécessaire |
|-------------------------------------|---------------------|

Le comité directeur autorise le versement de ces subventions.

Adopté à l'unanimité

## **B. Demande de subventions dans le cadre de l'extension du DOJO**

Selon ses statuts, le Sivom La Souffel a dans ses compétences la « construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels ».

Ainsi, le Sivom La Souffel a lancé le marché nécessaire à l'extension du DOJO.

L'enveloppe financière du projet définitif est en cours de finalisation entre les architectes et les entreprises qui ont répondu à la consultation.

L'objectif est que le SIVOM puisse financer ce chantier sur ses fonds propres.

En parallèle, la collectivité souhaite solliciter différents organismes susceptibles d'allouer des subventions, ce qui permettrait au SIVOM de supporter une charge financière moins lourde.

Il est possible de solliciter des subventions, notamment auprès de la Préfecture (DETR 2020). L'aide régionale a été refusée car elle ne s'adresse qu'aux clubs qui accueillent des compétitions nationales.

Les membres du comité directeur autorisent le Président à solliciter toute subvention auprès de tout organisme institutionnel ou non, susceptible de verser une aide financière.

Adopté à l'unanimité

## **C. Versement du capital décès aux bénéficiaires de François GRASSER**

A la suite du décès de François GRASSER, un capital décès doit être versé par l'employeur à ses héritiers à savoir son épouse, Patricia et leur fils, Michaël.

Le décès étant survenu avant l'âge légal de la retraite, le montant du capital est de 13 800 €. Il se répartit de la manière suivante : un tiers pour la veuve et deux-tiers pour l'enfant.

Michaël GRASSER n'ayant pas 21 ans révolus, il bénéficie d'une majoration de 833,36 €.

La répartition entre les bénéficiaires est donc la suivante :

- Patricia GRASSER, 1/3 de 13 800 € soit 4 600 €
- Michaël GRASSER, 2/3 de 13 800 € + 833,36 € de majoration soit 10 033,36 €

Soit un montant total à verser de 14 633,36 €.

La société YVELIN remboursera intégralement le SIVOM dans le contrat de son assurance statutaire.

Les membres du comité directeur approuvent le versement du capital décès aux héritiers de François GRASSER de la manière suivante :

1/3 pour sa veuve, Patricia

2/3 + la majoration de 833,36 € au profit de son fils, Michaël

Adopté à l'unanimité

### **3. Modification des statuts du SIVOM**

Actuellement, « la construction et l'entretien des voiries communales, à l'exclusion de la voirie communautaire », fait partie des compétences sivomales.

Dans la pratique, cela semble constituer une lourdeur administrative dans la mesure où tous les travaux se font par des opérations sous mandats. Ce qui nécessite une gestion comptable par la mairie concernée mais aussi par le SIVOM.

Afin de simplifier les procédures, il est envisagé de redescendre la compétence « construction des voiries communales » au niveau de chaque commune.

Le SIVOM conservant la compétence « entretien des voiries communales, à l'exclusion de la voirie communautaire ». L'entretien des voiries communales étant effectué par les agents de l'équipe Voirie Espaces Verts.

Cette proposition de modification a été débattue en séance .

Le comité a finalement opté pour élargir la réflexion sur l'évolution statutaire en intégrant au préalable le résultat prochain d'une autre réflexion liée à la création d'une commune nouvelle qui peut fortement impacter le devenir du Sivom Le sujet d'une éventuelle commune nouvelle sera évoquée prochainement entre les trois maires. En fonction de la décision prise quant à la commune nouvelle, la rédaction et le contenu des statuts seront à nouveau évoqués.

### **4. Ressources humaines – Points d'informations**

#### **Informations sur l'équipe VEV**

##### **• Nouveau contrat de Marc HABER pour 6 mois**

Marc HABER bénéficiait d'un contrat de travail pour le remplacement temporaire de Thomas ZIPPER, qui est passé dans l'équipe NEB. Ce contrat s'est terminé le 6 mai 2019.

Un contrat pour accroissement temporaire d'activité a été signé à compter du 7 mai 2019, pour une durée de six mois. Soit jusqu'au 6 novembre 2019.

##### **• Organisation du travail**

Suite au décès de François Grasser, une réflexion a été entreprise pour organiser différemment l'activité de l'équipe. Cette réflexion qui démarre conduira à envisager des aides extérieures en cas de pic d'activité mais aussi de réguler entre les agents actuels les activités existantes.

C'est ainsi que pour faire face aux pics d'activités les agents ont travaillé durant certaines de leurs demi-journées de récupération.

Conformément à la loi ces heures ont été payées en heures supplémentaires (34 heures sur 2 semaines pour 4 agents).

Cette opération devrait probablement être reconduite au mois de mai avec pour objectif que la situation reste exceptionnelle et permette simplement de faire face à des pics exceptionnels.

Cette période d'observation se poursuivra jusqu'en fin d'année et selon le bilan des propositions seront faites au comité directeur et des décisions pourront être prises à l'issue des élections de l'an prochain.

La réussite de ces réflexions suppose que les élus et les agents partagent dans un dialogue constructif les éléments d'analyse (horaires et organisation) et que chacun puisse apporter son approche en sortant des habitudes passées.

• **Isabelle WANNENMACHER**

Le SIVOM a réceptionné la demande de Madame WANNENMACHER, formulée par courrier, pour obtenir une disponibilité d'un an à partir du 31 août 2019 pour convenance personnelle.

Cette demande sera instruite.

## **5. Jury d'assise**

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019, trois personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale de chaque commune. Ce tirage au sort s'est fait en séance. Les numéros obtenus sont les suivants :

278

731

008

## **6. Points d'information équipe VEV**

### **A. Tableau des heures au 30 avril 2019**

## **7. Divers**

### **• Travaux de ventilation au sous-sol de l'école primaire**

La société STROHM a terminé les travaux de ventilation du vide-sanitaire.

Pour mémoire, il s'agissait de mettre en place un extracteur de ventilation extra plat en ligne et des réseaux de ventilation en vide sanitaire.

Pour ce faire, des carottages (1 x rejet air extracteur, 2 x passage voile sous-sol) ont été nécessaires.

### **• Projet de bâtiment pour le DOJO**

La consultation a été lancée. Les offres devaient être remises pour le 1<sup>er</sup> avril.

Quatre lots ont été constitués :

Lot n° 1 – VRD / DEMOLITION / GROS-ŒUVRE

Lot n° 2 – MOB / ETANCHEITE / BARDAGE / MENUISERIE EXT / COUVERTURE

Lot n° 3 – CHAUFFAGE / ELECTRICITE / VMC / SANITAIRE

Lot n° 4 – PLATRERIE / REVETEMENT DE SOL / PEINTURE / MENUISERIE INTERIEURE

La concurrence au niveau des tarifs est très limitée dans la mesure où les lots 1 à 3 n'ont reçu qu'une offre.

Seul le lot n°4 a reçu trois offres.

Les architectes revoient leur copie car le manque de concurrence a eu pour effet de dépasser significativement notre budget.

Le démarrage des travaux était souhaité au début de l'été. Mais il semblerait que ce projet puisse bénéficier de la subvention DETR. L'obligation est de déposer le dossier de demande de subvention complet avant la signature de tout marché ou de tout commencement de travaux. La saisie en ligne de la DETR 2020 n'est pas encore ouverte. Selon les dernières informations, elle devrait s'ouvrir au courant de l'été. Le démarrage des travaux sera donc conditionné par l'accusé de réception par la Préfecture du dossier complet de demande de subvention. Il est quasiment acquis que les travaux seront faits en deux étapes. Sol clos et couvert avant l'hiver et les intérieurs à partir du début d'année 2020

• **Agenda**

- ✓ **Jeudi 20 juin à partir de 12 heures au Bar du Centre Culturel** : barbecue offert par le SIVOM pour les agents et les élus du comité directeur
- ✓ **Mardi 25 juin** : fête de l'école de Griesheim et Dingsheim au Centre Culturel
- ✓ **Samedi 7 septembre 2019** : forum des associations au Centre Culturel
- ✓ **Lundi 23 septembre à Griesheim-sur-Souffel** : comité directeur
- ✓ **Lundi 7 octobre** : réunion agents-élus à 8h30 au bar du Centre Culturel
- ✓ **Lundi 25 novembre à Pfulgiesheim** : comité directeur



## Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 20 mai 2019

|                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| Le Président –<br>Joseph ARENAS | 1 <sup>er</sup> vice-président –<br>Alain HABER | Le 2 <sup>ème</sup> vice-président -<br>Bertrand MEYER |
| Christian BILLER                | François BERNARDY                               | Claude AFFOLTER  |
| Andrée BRIFFOTEAU               | Chantal JACOB                                   | Liliane BAUER  |
| Gaston BURGER                   | Pierre OSTER                                    | Gérard DURINGER  |
| Sébastien EYDER                 | René WUNENBURGER                                | André JACOB  |